

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE LA
SURETÉ GÉNÉRALE

Paris, le 15 OCT 1918

SERVICE CENTRAL DES
PASSEPORTS

N° 19166

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Prière de mentionner dans la
réponse les indications ci-dessus.

à Monsieur le Préfet de Cantal

Réponse à votre communication du 8 Octobre courant :

AVIS FAVORABLE est donné à la demande de passeport

de M^{me} HERCHUEZ Elisa,

*M^{me} Herchuez, Elisa,
s. p.
mère
Aurillac - ~~Zapatriée de Roubaix~~
Hôtel du Chapeau-rouge, rue Baldouprand
iracmé*

(te à Interné)

Ministre de l'Intérieur,
Par de la Sûreté Générale

Busmerf

*Herchuez, Georges
Sergent au 145^e d'infanterie
Berne, Hôtel Giétro*

*Télégramme en date du 4 octobre
1918.*

Oui

8 octobre 1918.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE LA
SURETÉ GÉNÉRALE
SERVICE CENTRAL DES
PASSEPORTS

Paris, le 15 OCT 1918

N° 19166

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Prière de mentionner dans la
réponse les indications ci-dessus.

à Monsieur le Préfet de Cantal

Réponse à votre communication du 8 Octobre courant :

AVIS FAVORABLE est donné à la demande de passeport
de M. **me HERCHUEZ Elisa,**

demeurant à Aurillac,

qui désire se rendre en Suisse (Visite à Interné)

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Directeur de la Sûreté Générale

Stabumery

*Avis de l'intérieur
qui a déclaré qu'elle
se rendait à
Suis (22 oct.)*